



Un appel au respect



Info-Négo n° 24
15 avril 2022

Horaires de faction – Beaucoup de questions et d’inquiétudes

Jeudi matin, le 14 avril, nous avons reçu le nouveau dépôt patronal en ce qui a trait à la négociation ([plus de détails ici](#)). Puisque le porte-parole du Secrétariat du Conseil du trésor refuse toujours de traiter notre demande quant aux horaires de faction à la table nationale de négociation, nous avons eu une présentation, en après-midi, sur les nouvelles orientations du gouvernement concernant la desserte ambulancière en zone rurale et semi-rurale.

Le MSSS nous affirme que, suivant la conversion des horaires de faction engendrée par la lettre du sous-ministre Marco Thibault du 21 décembre 2017 dont plusieurs se souviendront, certains constats pouvaient être tirés :

1. Le MSSS serait arrivé au constat que la baisse du nombre d’appels par paramédic, engendré par la conversion d’un horaire de faction en horaire à l’heure, serait la cause directe des écarts cliniques au protocole observé. Également, il fait valoir que la transformation d’un horaire de faction en horaire à l’heure viendrait doubler le nombre de paramédics requis, en plus de nécessiter des paramédics à temps partiel pour couvrir les jours fériés, les vacances, les congés ponctuels et autres. Et finalement, le ministère en conclut qu’il n’y a pas suffisamment d’employé-es pour procéder à la transformation des horaires de factions.

Sur ce point, il est important de préciser que le MSSS n’a pu faire ces constats que dans une seule région et que ces dérogations n’ont pas fait l’objet d’une présentation spécifique. Ainsi, il nous a été impossible de savoir si les dérogations étaient liées à la transformation des horaires ou si elles s’expliquaient tout simplement par le fait qu’on suit de plus près certains actes, le niveau de priorités sur chaque appel ayant une dérogation, la gravité du niveau de dérogation, les outils d’évaluation utilisés pour qualifier la dérogation, etc.

2. Toujours selon le MSSS, suivant les travaux du CNTSPU, les horaires de faction vont demeurer dans les nouvelles orientations du gouvernement concernant la desserte ambulancière en zone rurale et semi-rurale. Il vise à établir un cadre normatif d’évaluation des horaires de factions et un possible déploiement beaucoup plus dynamique, ainsi qu’une volonté d’intégrer la paramédecine rurale.

Le MSSS nous a affirmé qu’à ce jour, il leur était impossible de définir de manière précise ce que représentait la paramédecine qu’ils entendaient déployer, mais qu’ils entendaient y travailler.

3. Les représentants nous ont indiqué qu’ils souhaitaient relativiser l’application mur à mur

faite depuis l'émission de la lettre du sous-ministre pour privilégier une approche multifactorielle administrée par les CISSS et CIUSSS. Le tout serait soumis de manière ad hoc à des comités de recommandation formés par des acteurs non impliqués dans la demande.

4. La desserte ambulancière en zone rurale et semi-rurale sera donc, à l'avenir, composée d'horaires à l'heure et d'horaires de faction, mais ils souhaitent également y inclure des horaires de type COREFLEX.

Malgré ces constats, le MSSS nous a informés que 19 horaires de factions sur les 112 restants seront transformés en horaire à l'heure et 33 subiront des changements. Il a été impossible de savoir quand

et quels horaires de factions seront abolis. Nous ne disposons d'aucun forum pour discuter des horaires qui seraient restants tel que le veut notre demande déposée.

Il est primordial de souligner que nous avons fait plusieurs représentations auprès du MSSS pour discuter de plusieurs enjeux. De toute la présentation, jamais il n'a été question des paramédics qui travaillent à bord des véhicules ambulanciers sauf au moment de parler de dérogations aux PICTAP. Bien que ce rapport fasse état d'une situation pour le moins surprenante, il nous permet de vous mettre à niveau sur les intentions du ministère de la Santé et des Services sociaux qui, nous le reconnaissons, nous ont été livrées avec transparence.